

**APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009 RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DES CRIMES DE GENOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DES CRIMES DE GUERRE ET DES FAITS DE RESISTANCE OU DES MOUVEMENTS AYANT RESISTE AUX REGIMES QUI ONT SUSCITE CES CRIMES, EN LIEN AVEC LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DE LA COLONISATION**

<p><b>Réseaux et niveaux concernés</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur/universitaire</p> <p><b>Type de circulaire</b></p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p><b>Période de validité</b></p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Du 15/12/2016 au 03/02/2017</p> <p><b>Documents à renvoyer</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Date limite d'envoi : 03/02/2017</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p><b>Mot-clé :</b></p> <p>Appels à projets – mémoire – colonisation</p>	<p><b>Destinataires de la circulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> <li>- A Madame la Vice-présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance ;</li> <li>- A Monsieur le Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur ;</li> <li>- A Madame la Ministre de l'Education ;</li> <li>- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française ;</li> <li>- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement ;</li> <li>- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Instituts Supérieurs d'Architecture, des Ecoles Supérieures des Arts ;</li> <li>- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> <li>- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> <li>- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;</li> <li>- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.</li> </ul> <p><b>Pour information :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au service général de l'Inspection ;</li> <li>- Aux organisations syndicales ;</li> <li>- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;</li> <li>- Aux Associations de Parents.</li> </ul>
---	---

<b>Signataire</b>		
Ministre / Administration :	Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général	
<b>Personnes de contact</b>		
Service ou Association : Cellule de coordination Démocratie ou barbarie		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Plumet Philippe	02 690 83 52	<a href="mailto:philippe.plumet@cfwb.be">philippe.plumet@cfwb.be</a>
Sanchez Belen	02 690 83 53	<a href="mailto:belen.sanchezlopez@cfwb.be">belen.sanchezlopez@cfwb.be</a>
Monin Yves	02 690 83 54	<a href="mailto:yves.monin@cfwb.be">yves.monin@cfwb.be</a>

Madame, Monsieur,

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. Il est primordial de fournir les outils aux générations futures pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent.

Dans ce cadre, les phénomènes liés à la colonisation européenne de l'époque contemporaine et à la décolonisation au 20<sup>ème</sup> siècle exercent encore aujourd'hui une influence notable sur notre société. C'est le cas pour notre pays au travers de la mise en place de l'Etat Indépendant du Congo, de la reprise du territoire par la Belgique, de l'implication du Congo dans les deux conflits mondiaux et des phénomènes liés à la décolonisation.

Il importe dès lors de sensibiliser les jeunes générations à cet aspect parfois méconnu ou mal connu de notre passé, c'est pourquoi, dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets extraordinaire visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants (art. 16) ;
- un appel à projets extraordinaire pour la réalisation de productions diverses en lien avec l'objet du décret et avec les objectifs et thématiques de l'appel (art.17).

**Les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires devront porter exclusivement sur des projets en lien avec l'histoire de la colonisation belge en Afrique.**

En lien avec l'objet du décret et l'histoire de la colonisation belge en Afrique, les dossiers traiteront obligatoirement d'une ou de plusieurs des thématiques spécifiques suivantes :

- Les formes et les exercices de la violence coloniale (ex. : l'Etat indépendant du Congo, l'exploitation coloniale, ...).
- La colonie durant les deux conflits mondiaux (ex. : rôle de la Force publique).
- La décolonisation.
- Images et stéréotypes colonisateur/colonisé.
- La mémoire de la colonisation en Belgique (lieux de mémoire / traces mémorielles matérielles).

Les projets éligibles doivent avoir un lien avec ces thématiques et peuvent consister en :

- Article 16
  - Visites de lieux : approche / appropriation des traces mémorielles matérielles de la colonisation en Belgique (en ce compris l'analyse de ces traces) par la réalisation de parcours, visites guidées, publications, guides, etc. Le contenu proposé devra inclure obligatoirement un lieu situé sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-capitale.
  - Séminaires : organisation de séminaires à l'intention des enseignants sur les thématiques spécifiques de l'appel.
- Article 17 : réalisation de productions pouvant notamment revêtir les formes suivantes : dossiers pédagogiques, exposition, représentation théâtrale, production audio-visuelle, publication, activités de sensibilisation et d'information. Dans tous les cas, ces productions devront comporter obligatoirement un volet pédagogique exploitable en milieu scolaire et/ou par le secteur associatif.

Les cahiers des charges de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre pourront être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire [www.decretmemoire.cfwb.be](http://www.decretmemoire.cfwb.be) ou obtenus sur demande auprès de Démocratie ou barbarie à partir du 15 décembre 2016.

Pour plus d'informations :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie

Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

[dob@cfwb.be](mailto:dob@cfwb.be)

02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

**Le Secrétaire général,**

**Frédéric DELCOR**